

TITRE VI PROCEDURE DE PLAINTE

Chicago Water Taxi (CWT)

Toute personne qui pense avoir subi une discrimination fondée sur la race, la couleur ou l'origine nationale par le Chicago Water Taxi (ci-après dénommée « CWT ») peut déposer une plainte en vertu du Titre VI en remplissant et en soumettant le Formulaire de plainte du Titre VI. CWT enquête sur les plaintes reçues au plus cent quatre-vingts (180) jours après l'incident allégué. CWT traitera les plaintes qui sont complètes.

Une fois la plainte reçue, CWT l'examinera pour déterminer si notre bureau a compétence. CWT dispose de vingt (20) jours pour enquêter sur la plainte. Si de plus amples renseignements sont nécessaires pour résoudre le cas, le Département des transports de Chicago (CDOT) peut communiquer avec le plaignant. Le plaignant dispose de sept (7) jours ouvrables à compter de la date de la lettre pour envoyer les renseignements demandés à l'enquêteur affecté à l'affaire. Si l'enquêteur n'est pas contacté par le plaignant ou ne reçoit pas les renseignements supplémentaires dans les sept (7) jours ouvrables, CWT peut fermer administrativement le dossier. Une affaire peut aussi être fermée sur le plan administratif si le plaignant ne souhaite plus poursuivre son action.

Après que l'enquêteur a examiné la plainte, il adressera une ou deux lettres au plaignant : une lettre de clôture ou une lettre de conclusions (LOF). Une lettre de clôture résume les allégations et indique qu'il n'y a pas eu violation du Titre VI et que l'affaire sera close. Une lettre de conclusions (LOF) résume les allégations et les entrevues concernant l'incident allégué et explique si une action disciplinaire, une formation supplémentaire du membre du personnel ou une autre action sera menée.

Une personne peut également déposer une plainte directement auprès de l'Administration fédérale du transport en commun, au Bureau des droits civils de la FTA, 1200, avenue New Jersey SE, Washington, DC 20590, É-U.